

## **Compte rendu de la discussion entre la délégation des Sociétés Savantes et la CPU**

Le 26 février 2020.

La discussion a duré environ 45 min.

Présents pour la CPU : Gilles Roussel, président de la CPU, Christine Gangloff-Ziegler, vice-présidente de la CPU et Guillaume Bordry, Délégué général.

Représentants des Sociétés savantes composant la délégation :

Sébastien Barot, Vice-président de la SFEE

Patrick Lemaire, Président de la SFBD

Sylvie Pittia, Présidente de la SoPHAU

Stéphane Seuret, Président de la SMF

### **Principaux points d'intervention de la délégation des Sociétés Savantes**

Questions sur le volet financier de la LPPR

Questions sur l'emploi

Question sur tous les éléments qui permettraient de répondre aux inquiétudes de l'ensemble de la communauté

### **Annnonce préliminaire de la CPU**

Elle a dans le passé surtout travaillé sur l'enseignement, mais cherche maintenant à augmenter son influence sur la recherche. De ce fait la CPU se félicite de pouvoir discuter avec le collectif des Sociétés Savantes.

La CPU cherche avant tout à augmenter les chances que la LPPR conduise à une augmentation des budgets, avec une attention particulière portée sur les crédits récurrents. L'objectif affiché est de récupérer de l'argent.

### **Aspects budgétaires**

- La CPU est assez affirmative sur le fait que le budget de la recherche augmentera avec l'accent mis sur le budget de l'ANR et sur des préciputs élevés pour tous les projets allant aux tutelles. Cela peut financer indirectement l'enseignement (vases communicants).
- Le principal obstacle à une trajectoire budgétaire financière favorable n'est pas le MESRI mais le Ministère de l'Economie et des Finances, qui est lui-même très occupé avec la réforme des retraites, ce qui diminue les possibilités d'un refinancement de la recherche. Bercy rechigne à financer une LPPR au-delà de la revalorisation salariale nécessaire à cause de la réforme des retraites.
- La possibilité de voir des crédits arriver par le PIA est aussi évoquée.
- Des crédits supplémentaires (500 millions) seraient aussi donnés aux Universités par contractualisation avec le MESRI en fonction de leurs projets.
- Le besoin d'améliorer le fonctionnement de l'ANR est souligné, mais cela ne sera pas fait dans la loi.
- L'enveloppe financière totale du CIR ne sera pas modifiée mais il serait encore possible de modifier certaines modalités du dispositif pour qu'il favorise plus les liens entre recherche et monde privé (PME notamment).

## **Emploi**

- La CPU est plutôt contre les « tenure tracks » sauf si ce sont vraiment des postes en plus au bout de 6 ans et que l'emploi titulaire est maintenu ou augmenté.
- Les nouveaux apports financiers devraient en théorie permettre de maintenir l'emploi dans les universités au niveau actuel.
- Le sujet de l'emploi des docteurs en dehors du monde académique est abordé mais aucune solution n'est proposée. L'idée d'une tribune entre la CPU et le collectif des Sociétés Savantes est évoquée.
- Le sujet des CDI de chantier est juste mentionné.
- Le sujet de la revalorisation des salaires dans l'ESR est mentionné. LA CPU se montre relativement confiante sur une revalorisation conséquente (mais aucun chiffre n'est avancé).

## **Autres thèmes évoqués plus rapidement**

- Les modèles de répartition nationale des crédits entre établissements ESR ne marchent pas, l'historique étant le critère principal. Un gros chantier à reprendre.
- La cartographie des postes et le risque de voir les disciplines « rares » s'affaiblir encore. Quels éléments de diagnostic et quels moyens de régulation ?
- La crédibilité des menaces qui pèsent sur des fermetures de filière ou des rétentions de diplôme. La CPU doute que les universitaires aient de réels moyens de pression médiatique.
- La formation des enseignants de premier et second degré, avec les réformes en cours, pourrait faire l'objet d'une prochaine réunion CPU-Sociétés savantes.